



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Affectation définitive du résultat 2020 sur l'exercice 2021

**N° 2021-58**

---

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Le 7 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le résultat provisoire de l'exercice 2020 dans une délibération spécifique et inscrit l'affectation de ce résultat provisoire dans le budget primitif de la commune voté lors de la même séance.

Afin de confirmer cette affectation après adoption des comptes de gestion et administratif de la commune, il est présenté l'affectation définitive du résultat 2020, conforme à l'affectation provisoire.

Ainsi, la section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte administratif 2020 un excédent de 2 243 339,22 €, dont 980 526,03 € pour l'exercice 2020, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 1 262 813,19 €.

1. En comptabilité M14, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2020, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 1 632 469,18 € dont un excédent de 1 945 561,08 € pour l'exercice 2020 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 313 091,90 €.
2. De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 760 144,39 € en dépenses et 173 260,23 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 586 884,16 €.  
  
L'excédent d'investissement de 1 632 469,18 € couvrant le financement des reports de 1 586 884,16 €, il n'y aura pas d'inscription au compte 1068 – affectation du fonctionnement à l'investissement.
3. Ainsi, en second lieu, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 2 243 339,22 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Il est donc demandé au Conseil municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 comme suit :

- 0 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- 2 243 339,22 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
- 1 632 469,18 € au compte 001 en recettes (résultat d'investissement reporté)

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 juin 2021.

### RÉSULTAT VILLE 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14 714 902,03 €	3 794 159,71 €
Recettes	15 695 428,06 €	5 739 720,79 €
Résultat 2020	980 526,03 €	1 945 561,08 €

Résultat précédent	1 262 813,19 €	-313 091,90 €
Résultat cumulé	2 243 339,22 €	1 632 469,18 €

EXCÉDENT d'investissement cumulé



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

RESTE À RÉALISER	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		1 760 144,39 €
Recettes		173 260,23 €
<b>SOLDE</b>		<b>1 586 884,16 €</b>

Affectation du fonctionnement à  
l'investissement - titre au 1068

Affectation du  
résultat en  
fonctionnement

2 243 339,22 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de la Ville de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 comme suit :
  - o 0 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
  - o 2 243 339,22 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
  - o 1 632 469,18 € au compte 001 en recettes (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Serge BERARD**

